
REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE DESIGN AVEC PRIX INTITULÉ « EEMAR DESIGN AWARDS »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ PROMOTRICE DU CONCOURS

Le concours « EEMAR Design Awards » (« concours ») est promu par :

La Société EEMAR City (« EEMAR City »), dont le siège social se trouve à Laouina Centre 02, Route de la Marsa GP9, 2045 Laouina Tunis, Identifiant Unique : 1074077L et qui exerce une activité de vente de revêtements sols & muraux en céramique (Grès, faïence) & sanitaire et qui commercialise sa propre marque de Grès « City Tiles ».

ARTICLE 2 : DOMAINE TERRITORIAL DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroule sur l'ensemble du territoire national tunisien.

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONCOURS

Le concours avec des prix à remporter sera officialisé à partir du 1^{er} décembre 2021.
Il sera possible d'y participer du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 28 Février 2022.

ARTICLE 4 : LE THEME DU CONCOURS :

Le thème du concours est : « **Design et Façonnage au Service de l'innovation** »

ARTICLE 5 : L'OBJECTIF DU CONCOURS

Le design comme mode de réflexion et nouvelle démarche d'innovation ne cesse d'évoluer ses stratégies pour repenser l'architecture, l'aménagement et la décoration d'intérieur.

De nos jours, les dalles et les carreaux en grès élargissent leur champ d'action. Désormais, leur utilisation dépasse la simple solution pratique pour le revêtement des sols et des murs, ils deviennent de véritables éléments de composition dans les projets d'architecture et de design d'intérieure.

A titre d'exemple, le mobilier accueille le grès dans les plans de travail des cuisines, dans les salles de bains, dans les tables, les étagères et les sièges, etc...

Le participant est appelé à façonner un mobilier multi-usage et/ou multifonctionnel à utilisation domestique ou autre « en optimisant l'usage » des Grandes dalles en Grès Cérame de la marque « City Tiles » et en utilisant d'autres matériaux de son choix.

Les textures des grandes dalles ainsi que les détails techniques des produits seront téléchargeable via le site web www.eemardesignawards.tn

ARTICLE 6 : ELEGIBILITE AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux étudiants des Instituts de Beaux Arts, des Instituts des Arts et Métiers et des Instituts de Design, publics et privés, à n'importe quel stade de leur parcours universitaire inscrits durant l'année universitaire 2021-2022.

La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif, à condition que le groupe d'étudiants ou d'élèves désignent un chef de projet qui sera notre interlocuteur unique.

Ne peuvent pas concourir :

Les membres de jury, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré), les employés de « EEMAR City » et des partenaires qui travaillent autour de ce concours.

ARTICLE 7 : CALENDRIER DU CONCOURS :

Les dates clés de ce concours sont comme suit :

- ✓ Lancement officiel du concours : Le 1^{er} Décembre 2021
- ✓ Date limite de dépôts des candidatures : Le 28 Février 2022
- ✓ Evaluation des dossiers par le jury du concours : Durant la 1^{ère} quinzaine du mois de mars 2022
- ✓ Cérémonie de remise des prix : durant le mois de mars 2022 (la date sera communiquée ultérieurement)

ARTICLE 8: LES PARTENAIRES DU CONCOURS

Les instituts partenaires de ce concours sont :

1. L'institut des Beaux Arts de Tunis (ISBAT)
2. Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de Design (ESSTED)
3. L'institut des Beaux Arts de Nabeul (ISBAN)
4. L'institut des Beaux Arts de Sousse (ISBAS)
5. L'institut des Arts et Métiers de Kairouan (ISAMK)
6. L'institut des Arts et Métiers de Mahdia (ISAMM)
7. L'institut des Arts et Métiers de Sfax (ISAMS)
8. L'institut des Arts et Métiers de Gafsa (ISAMG)

Cela n'exclue pas les étudiants des autres instituts de design et d'arts, publics ou privés, de participer au concours.

ARTICLE 9 : MODALITES DE PARTICIPATION :

La participation au concours est GRATUITE.

Ceux qui souhaitent participer à ce concours procéderont comme suit :

1. Inscription en ligne sur le site web du concours www.eemardesignawards.tn
2. Constituez votre dossier de candidature par les pièces suivantes :
 - ✓ Planche de tendance (source d'inspiration : concept, style, histoire, tableau...).
 - ✓ Le dossier d'exécution 2d (plans 2d, détails techniques, des coupes...).
 - ✓ Les images de synthèse : les rendus en 3D (en haute résolution). (minimum 03 – maximum 10)
 - ✓ Le formulaire de renonciation au droit de propriété intellectuelle et industrielle signé par le candidat.
 - ✓ Une note d'intention.
3. Envoyer tout le dossier par wetransfer à mail suivante : concours@eemardesignawards.tn
4. Déposer le dossier en ligne en remplissant le formulaire via l'« Déposer mon Dossier » via ce lien www.eemardesignawards.tn/dossier
 - ✓ Mettez le nom du projet
 - ✓ Mettez une brève Description du projet
 - ✓ Mettre l'URL wetransfer de téléchargement de votre projet dans la case correspondante après l'avoir envoyer via wetransfer à l'adresse mail suivante concours@eemardesignawards.tn

Le dépôt en ligne du dossier sera avant le 28 Février 2022 avant minuit.

Un accusé de réception sera envoyé par « EEMAR City » par mail au participant qui a envoyé un dossier de candidature.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

L'évaluation des projets est effectuée par un jury composé des référents de l'entreprise EEMAR (à savoir le Directeur général, le Directeur Commercial, le responsable Marketing), un professeur de chaque institut partenaire du concours indiqué à l'article 8 qui seront désignés par les directeurs des instituts partenaires à ce concours et par des professionnels.

ARTICLE 11 : CRITERES ET METHODES D'EVALUATION :

Principaux Critères	Eléments d'appréciation	Notation
Créativité et innovation	Originalité du Design Authenticité et unicité des idées appliquées Caractère inventif et ingénieux	30
Respect du thème	Degré d'harmonie de la création avec le thème prédéfini par le concours.	20
Fonctionnalité & Faisabilité	Aspects pratiques Fonctions d'usage et utilités Sécurité Ergonomie et confort	30
Respect de l'environnement	Eco-conception	20

Le processus d'évaluation des projets se déroulera comme suit :

- Le jury accepte de délibérer sur l'ensemble des projets qui respectent les conditions de candidatures au concours et le respect du règlement.
- Une grille de notation permet d'évaluer et de noter les projets sur la base de critères prédéfinis.

- Chaque membre de jury remplit sa propre grille de notation et attribuera une note de 0 à 100 à chaque projet.
- La note finale pour chaque projet sera la moyenne des notes des membres de jury et le classement des notes détermine le rang de chaque candidat au concours.
- En cas d'équilibre des notes, la décision définitive sera prise par le président de jury.
- Le jury est souverain dans ses choix.
- Après l'évaluation de tous les projets, une délibération finale permet au jury de désigner les lauréats.

ARTICLE 12 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement
- Garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.
- Etre présents à la cérémonie de remise des prix.
- Participer à des opérations de relations publiques et de presse et médias relatives au concours ;
- Autoriser expressément « EEMAR City » à utiliser et diffuser leurs images (via les supports de communication de ce concours)
- Envoyer le projet dans le délai

ARTICLE 13 : NATURE DES PRIX

Les lauréats bénéficieront des prix suivants :

- ✓ 2500 DT, pour le 1^{er} au classement
- ✓ 1500 DT, pour le 2^{ème} au classement
- ✓ 1000 DT, pour le 3^{ème} au classement

Les prix ne sont pas cumulables.

ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

La propriété intellectuelle et les droits relatifs à la création reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment à « EEMAR City » ce qui suit :

- ✓ Le participant ou collectif de participants est l'auteur exclusif de la création;
- ✓ La création ne porte pas atteinte aux droits de tiers;
- ✓ A la date de l'envoi de la création, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création;

Le participant dégage « EEMAR City » de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément « EEMAR City » du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, « EEMAR City » se réserve le droit de reporter, d'écouter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.